

Annexe 4 :

Autorisation parentale « Déplacements à domicile »

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des tuteurs légaux. Avec cette fiche, ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les tuteurs légaux au Service d'éducation et d'accueil si les enfants ont le droit de quitter le Service d'éducation et d'accueil.

À remplir obligatoirement et à remettre au responsable du Service d'éducation et d'accueil

Je soussigné(e) _____
(nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur légal)

Autorise et déclare mon enfant

Nom	
Prénom	
Cycle	
Titulaire de classe	

Apte à se rendre :

- Seul du service d'éducation et d'accueil (Maison Relais) à son domicile les jours et heures mentionnés ci-dessous :

Jour(s) : _____ Heure : _____

- Seul de son domicile au service d'éducation et d'accueil (Maison Relais).

Je déclare assumer **toute responsabilité** lors de ces trajets.

- Pendant la période du _____ au _____.
- Durant toute l'année scolaire 2025 / 2026.

Date et signature d'un représentant légal:
